

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ACCES AU CATALOGUE EN LIGNE POUR LES NON-MEMBRES DE KINEO

### Article 1 – Catalogue en ligne - Inscription

1.1. Via l'application KINEO téléchargeable via Google Play ou Apple Store, KINEO propose actuellement à ses membres un catalogue de cours en ligne préenregistrés. Ceux-ci sont accessibles et peuvent être suivis à tout moment.

KINEO envisage de proposer également des cours « live », ceci restant à confirmer ultérieurement.

1.2. Ce catalogue est rendu accessible aux personnes n'étant pas membre de KINEO, via la souscription d'un abonnement spécifique (cfr article 2).

L'inscription souscrite dans ce cadre est strictement personnelle et ne peut être cédée. Elle ne donne pas droit à la fréquentation ou à l'accès des Centres KINEO et ne fait pas du souscripteur (ci-dessous « le bénéficiaire ») un Membre de KINEO.

Elle prend cours au moment de la conclusion du contrat et du paiement anticipatif de l'abonnement.

KINEO se réserve le droit d'exiger la présentation d'une pièce d'identité lors de l'inscription ainsi qu'à tout moment, le bénéficiaire devant pouvoir justifier de son identité.

Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent souscrire l'abonnement. Les mineurs de 16 à 18 ans ne peuvent s'inscrire que par le biais d'un de leur parent ou représentant légal, qui procèdera à la conclusion du contrat et se portera garant, et ne peuvent suivre les cours proposés en ligne qu'à condition d'être accompagnés par une personne majeure.

1.3. Les cours via le catalogue en ligne ne sont destinés qu'à l'usage exclusif et personnel du bénéficiaire seul, qui s'interdit de n'en faire aucune autre utilisation ou de les faire visionner à tout tiers, même gratuitement.

### Article 2 – Abonnement, souscription, renouvellement et rétractation

2.1. L'abonnement (ou « Pass Mensuel »), au prix de 15 euros, donne accès à volonté au catalogue en ligne pour une période d'un mois à dater de la souscription.

L'abonnement n'est pas résiliable anticipativement, sauf cas de force majeure (cfr article 3).

2.2. La souscription de l'abonnement est réalisée via l'outil de vente en ligne de l'application KINEO (cfr article 1.1) et le paiement via carte bancaire.

Afin de souscrire l'abonnement, le bénéficiaire doit obligatoirement :

- remplir la fiche d'identification sur laquelle il précisera l'ensemble des coordonnées demandées;
- valider sa commande après l'avoir vérifiée;
- effectuer le paiement dans les conditions prévues;
- confirmer sa commande et son règlement.

La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions, le cas échéant.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. KINEO communiquera par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée.

2.3. L'abonnement est payable mensuellement, par anticipation. A défaut de paiement, le bénéficiaire n'a pas accès aux cours en ligne.

Il est automatiquement renouvelé par prélèvement bancaire à sa date anniversaire, à moins pour le bénéficiaire de s'être opposé au renouvellement via l'onglet de l'application intitulé « mes abonnements – annulation de l'abonnement ».

2.4. Le bénéficiaire a le droit d'annuler l'achat de l'abonnement, à tout moment dans les 14 jours suivant la réception de la confirmation d'achat, sauf s'il a pris des dispositions pour recevoir les services/contenus endéans ce délai, auquel cas il peut annuler l'abonnement à tout moment jusqu'à activation de celui-ci (Période de rétractation). Dans ce cas, il sera entièrement remboursé du prix payé pour l'abonnement conformément à la politique de remboursement du vendeur. Pour annuler l'achat, il convient d'envoyer un e-mail à [info@kineo.be](mailto:info@kineo.be) en utilisant le formulaire d'annulation suivant : - Je déclare par la présente que je résilie mon contrat pour ce qui suit : [SAISIR LA RÉFÉRENCE DE VOTRE ACHAT] - Commandé le [SAISIR LA DATE] – Votre nom – Votre adresse – Votre adresse e-mail – Date

### Article 3 - Cas de force majeure

3.1. L'abonnement ne peut être résilié anticipativement que moyennant le transmis préalable à KINEO d'un certificat médical attestant de l'incapacité de la personne concernée, consécutive à une maladie ou un accident, ce qui doit apparaître au libellé du certificat, à ne pratiquer aucune des activités proposées par KINEO via son catalogue en ligne jusqu'à échéance de l'abonnement.

3.2. KINEO ne pourra être tenu d'une suspension de ses activités consécutive à un cas de force majeure ou fortuit, ou encore à des raisons indépendantes de sa volonté, en ce compris celles relatives à une défaillance informatique.

### Article 4 – Aptitude à la pratique du sport

Le bénéficiaire reconnaît avoir pris un avis médical préalable relatif à son aptitude à pratiquer les activités sportives proposées via le catalogue en ligne et développées par KINEO, qui ne pourra encourir de ce chef aucune responsabilité.

L'exercice physique n'est pas sans risques. Si, à un moment quelconque de sa séance, le bénéficiaire commence à se sentir faible, à avoir des vertiges ou à ressentir un malaise physique, il doit s'arrêter immédiatement et consulter un professionnel de la santé.

## Article 5 – Responsabilité

5.1. KINEO décline toute responsabilité quelconque à l'égard du bénéficiaire (celui-ci ayant pris un avis médical préalable quant à son aptitude à pratiquer les activités sportives proposées et pratiquant celles-ci hors des Centres de KINEO) ou de tout tiers quelconque.

5.2. Le bénéficiaire est personnellement responsable, à l'exclusion de KINEO, de tout dommage qu'il causerait, volontairement ou non, à tout tiers ou à lui-même, à l'occasion de l'utilisation du catalogue en ligne.

5.3. De tout quoi, le bénéficiaire accepte l'entière responsabilité de ses décisions et de dégager KINEO, ses agents, ses employés, ses sous-traitants et toute société affiliée de toute responsabilité en cas de blessure personnelle ou de maladie, ou de dommages à ses biens, découlant ou liés à l'utilisation du contenu fitness qui lui est fourni.

## Article 6 – Modification des prix, conditions générales et du règlement d'ordre intérieur

6.1. KINEO est expressément autorisé à modifier ultérieurement le prix de l'abonnement. Le bénéficiaire sera informé de la modification quinze jours auparavant. A dater de l'envoi de cette information, par mail ou pli postal, le bénéficiaire disposera de la fin de la période à échoir de son abonnement pour s'opposer, sans frais, au renouvellement de celui-ci, de la manière déterminée à l'article 2.2, alinéa 2 des présentes conditions générales.

6.2. KINEO est expressément autorisé à modifier ses conditions générales, à tout moment. Le bénéficiaire sera informé de toute modification quinze jours auparavant, par la publication de la modification sur son site internet ainsi qu'une notification par courrier électronique. A dater de cette information, le bénéficiaire disposera de la fin de la période à échoir de son abonnement pour s'opposer, sans frais, au renouvellement de celui-ci, de la manière déterminée à l'article 2.2, alinéa 2 des présentes conditions générales.

## Article 7 – Données à caractère personnel et traitement

7.1. La SPRL KINEO collecte et traite diverses données à caractère personnel du bénéficiaire, soit à l'occasion de son inscription, soit à l'occasion de l'utilisation de l'application par celui-ci (nom, prénom, date de naissance, adresse, adresse de domicile, adresse postale, numéro de téléphone, numéro de compte, photos d'identité, jours et heures de l'utilisation de l'application, cours suivis, exercices réalisés,... ).

Les finalités de ces traitements sont 1) l'exécution du contrat d'abonnement, 2) la gestion des bénéficiaires, 3) la gestion de la SPRL KINEO (par exemple, pour l'organisation des cours), 4) la comptabilité et la facturation, et 5) les activités de prospection directes (comme par exemple, les mailings d'informations promotionnelles ou publicitaires).

Les bases juridiques du traitement sont 1) l'exécution du contrat, 2) le respect d'obligations légales et réglementaires et/ou 3) l'intérêt légitime de la SPRL KINEO.

Pour l'ensemble des finalités visées, le bénéficiaire donne son consentement explicite et libre à la Sprl KINEO de traiter ces données à caractère personnel.

7.2. Les données à caractère personnel précitées seront traitées conformément au prescrit légal applicable en matière de protection des données et, plus particulièrement, au règlement général sur la protection des données à caractère personnel adoptées en date du 27 avril 2016 (règlement UE 2016/679) ; elles ne seront transmises qu'aux sous-traitants, aux destinataires et/ou aux tiers que pour autant que nécessaire dans le cadre des finalités précitées pour ledit traitement.

7.3. La Sprl KINEO , dont le siège social est sis à 4032 Angleur, Rue du vieux frêne 9 et dont le numéro BCE est le BE 0829.217.861 est considérée comme le responsable du traitement des données à caractère personnel, au sens de la législation précitée.

7.4. Le bénéficiaire est garant de l'exactitude des données à caractère personnel qu'il donne à la Sprl KINEO . Toute modification de ces données devra immédiatement être notifiée à la Sprl KINEO par celui-ci.

7.5. Fait également part de la convention entre parties le document « politique de confidentialité et traitement des données à caractère personnel » annexé à ladite convention, laquelle est soumise au Membre au moment de la conclusion du contrat d'abonnement.

Il y est expressément renvoyé.

Le membre reconnaît avoir pris connaissance de ce document ; il confirme qu'il est adéquatement informé du traitement de ces données à caractère personnel par la Sprl KINEO et de ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et de droit à l'oubli.

#### Article 8 – Exigence de qualité et résiliation par KINEO

8.1. En considération du souci impératif de qualité de KINEO, et dans l'intérêt de ses Membres, KINEO se réserve le droit de résilier l'abonnement de tout bénéficiaire adoptant un comportement agressif, inconvenant, contraire aux bonnes mœurs ou inapproprié, notamment au regard de l'exigence de qualité, moyennant le remboursement de la période non échue de l'abonnement. En aucun cas, la responsabilité de KINEO ne pourra être entreprise du fait de sa décision, et aucune indemnisation ne pourra être réclamée de ce chef par le Membre.

8.2. KINEO se réserve également de mettre fin à l'abonnement de tout bénéficiaire qui ne respecterait pas le contrat ou les présentes conditions générales, dans les mêmes conditions.

#### Article 9 – Nullités

La nullité d'une clause des présentes conditions générales ne met pas en cause la validité des autres clauses. La clause nulle devra être remplacée, de commun accord ou par le juge, par une clause se rapprochant le plus possible de l'intention économique de la clause annulée.

#### Article 10 - Compétence territoriale

Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux de LIEGE, et notamment de la Justice de Paix du 4ème canton de LIEGE.